

3ème édition

DEMANDE PRE-INSCRIPTION



14 au 18 mai 2023

Equipage N°

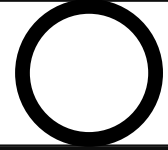
Merci de joindre
au format numérique

- Une photo portrait chacune
- Deux photos de vous ensemble

- Deux photos de votre voiture : une globale et un détail

- La copie de votre pièce d'identité
- La copie de votre permis de conduire

Réservé à l'organisation



Facture N°

Acompte :

Solde :

Nom du team :

★ Wonder Pilote ★

★ Wonder Copilote ★

Prénom

Nom

Age

Adresse

Portable

Mail

Profession

Facebook/Insta

Allergies
alimentaires

Taille de Tshirt

XS, S, M, L, XL, XXL, XXXL

Paraphe :

INFORMATIONS VEHICULE



Marque :

Modèle / version :

ANNEE

ASSURANCE

Nom :

N° contrat :

Valable
jusqu'au :

COULEUR

Des anecdotes sur votre
voiture ?

N°
IMMATRICULATION



Voitures éligibles*

Les voitures admises seront choisies par l'organisateur qui reste seul juge d'accepter ou de refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons.

Voitures historiques

Voitures iconiques

Voitures de prestige,
GT modernes

De 1950 à 1985

De 1960 à 1995

* véhicules conformes à la législation routière

Paraphe :



DROITS D'INSCRIPTION

Edition 2023	2500 € / personne*	Nbre pers	Total
Le tarif comprend	Le tarif ne comprend pas		
<ul style="list-style-type: none">• 4 nuits en hôtel*• La pension complète du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour• 2 activités automobiles encadrées par des professionnels• La location des véhicules et des circuits pendant les activités sur circuits privés• 1 pack de bienvenue par personne• 2 plaques rallye, stickers pour le véhicule• 1 road book• Location du tracker Géoloc Pro• L'encadrement par la Wonder Orga (20p) dont des pilotes instructeurs diplômés• Production images : 1 cameraman, 4 photographes• Assistance mécanique (2 mécaniciens)• Service bagages (1 par personne)	<ul style="list-style-type: none">• Le carburant• Les options et suppléments facultatifs (pack photos, repas invités...) - Ces informations vous seront envoyées après votre inscription.		
Règlements pour un équipage			
1er acompte "offre pré-inscription" : 500€			
2ème acompte : 1500 € avant le 30 octobre 22			
3ème acompte : 1500 € avant le 05 janvier 23			
Le solde : 1500 € avant le 30 mars			

*Base chambre double à partager

Le Wonder Rallye est ouvert à tous véhicules homologués pour un usage routier, entrant dans le cadre d'une activité de loisir, excluant toute notion de vitesse et impliquant le strict respect du Code de la Route.

- Le(s) conducteur(s) s'engage(nt) à être en possession d'un permis de conduire valide, des certificats d'immatriculation et de contrôle technique du véhicule engagé ainsi que d'une attestation d'assurance à jour. Il doit notamment vérifier auprès de sa compagnie qu'il est, au même titre que son véhicule, correctement assuré pour ce type d'événement.
- Chaque participant est seul responsable des dégâts pouvant survenir à son véhicule, seul ou avec un tiers. L'organisation décline toute responsabilité.

Chaque participante déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et en accepter les termes.

	Nom	Signature	Date
Pilote			
Copilote			
	Adresse de facturation pilote	Adresse de facturation copilote	

Wonder Company - Sarl au capital de 1500€ - siret : 903 398 311 00014 - N°TVA Intracommunautaire FR7903398311

INFORMATIONS OBLIGATIONS



MODES DE REGLEMENTS

Wonder Company est une SARL assujettie à 20% de TVA
N° TVA Intracommunautaire : FR7903398311

CHEQUES

Ordre : Wonder Compagny
26 chemin de Chalay
69380 Chasselay

Virement en Euros - si frais, à la charge de l'expéditeur.
Indiquer "Wonder Rallye 23" et le nom de l'équipage dans le motif



VIREMENTS Wonder Company

RIB : 10278 07301 00022702301 61

IBAN : FR76 1027 8073 0100 0227 0230 161

BIC : CMCIFR2A

Banque : Crédit Mutuel, Bellecour - Lyon

INSCRIPTION

DOSSIER

- Pour être accepté, votre dossier doit être retourné signé et paraphé, accompagné de l'acompte demandé à la date d'inscription.
- Le solde devra être réglé au plus tard le 30 mars 2023

VOITURE

- L'organisateur sera seul juge en ce qui concerne l'admission ou non des véhicules, sans avoir à en donner les raisons.
- Les participantes devront prévenir l'organisateur en cas de changement de véhicule et ne pourront prétendre à aucun remboursement si celui-ci ne peut être accepté.

ANNULATION / DESISTEMENT

En cas de force majeure (COVID), si l'évènement ne peut avoir lieu, votre inscription sera automatiquement reportée à l'édition suivante.

Toute annulation doit être faite par mail (avec accusé/réception) pour être prise en compte à contact@wonder-rallye.fr

Voici les conditions de remboursement



Annulation avant le 5 janvier 2023 : retenue forfaitaire de 1500 € sur l'acompte

Du 5 janvier 2023 au 30 mars 2023 : retenue forfaitaire de 3000 €

A partir du 30 mars 2023 : retenue de la totalité des droits d'engagement, soit 5000 €

Paraphes :

CONDITIONS GENERALES

Le « Wonder Rallye » 2023 se déroulera du 14 mai au 18 mai 2023.

Il est organisé conformément à la législation quant aux manifestations de ce genre, et en respect du Code de la route. « La Wonder Company » dont le siège social est situé 26 chemin de Chalay, 6930 Chasselay (France) - RCS 903398311, commercialise et organise l'évènement « Wonder Rallye ».

PROGRAMME

En cours de finalisation.

ORGANISATION

La société « Wonder Company » est l'organisateur de l'évènement Wonder Rallye.

ASSURANCE

Sécurité et responsabilité : en prenant le départ du Wonder Rallye, chaque équipage s'engage à prendre ses propres responsabilités quant au respect du Code de la route, et de la sécurité d'autrui. L'organisateur pourra exclure du rallye tout équipage dont le comportement serait contraire à l'esprit de l'évènement ou dangereux. Dans cette hypothèse, aucun dédommagement ne pourra être prévu. En s'inscrivant au rallye, chaque participant reconnaît assumer l'entière responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu dans le cadre de l'évènement, l'organisateur ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion.

En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'évènement, et à jour du règlement de toute prime liée à cette assurance. L'organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'évènement, ou causés par la pose des adhésifs réglementaires. A noter que le rallye se déroulera officiellement du dimanche 14 mai 2023 à 14h au mercredi 17 mai à 23h. En dehors de ces horaires, la responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée d'une quelconque manière.

DEMANDE D'ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

Modalités d'inscription : pour participer au Wonder Rallye, il faut en formuler la demande auprès de l'organisateur en utilisant le dossier d'inscription. Celui-ci est disponible sur simple demande auprès de l'organisateur par courrier électronique (contact@wonder-rallye.fr). L'inscription à l'évènement engage les participantes à respecter les contraintes indiquées au présent règlement, et dans la limite des places disponibles lors de la formulation de la demande d'engagement.

Modalités de règlement : le paiement des droits d'engagement peut être effectué par chèque bancaire dès lors qu'il est émis en euros et tiré sur une banque française, ou par virement bancaire aux conditions indiquées sur le formulaire de demande d'engagement.

Modalités d'annulation : toute annulation doit être faite par écrit pour être prise en compte (courrier ou e-mail). Pour toute annulation de votre part, les conditions de remboursement seront les suivantes :

Annulation avant le 5 janvier 2023 : retenue forfaitaire de 1500 € sur l'acompte. Du 5 janvier 2023 au 30 mars 2023 : retenue de 3000 €. A partir du 30 mars 2023 : retenue de la totalité des droits d'engagement, soit 5000 €.

Droits d'engagement : les droits d'engagement sont fixés à 5000 € TTC par équipage composé d'un véhicule et de deux personnes, et comprennent l'ensemble des prestations listées dans le dossier d'inscription : pack accueil, road book, plaques rallyes, adhésifs fournis par l'organisation pour la voiture, 4 nuits d'hôtel, 4 petits déjeuners, 3 déjeuners (du lundi 15 mai au mercredi 17 mai 2023), 4 dîners (dimanche 14 mai au mercredi 17 mai 2023), une assistance mécanique pour l'ensemble des équipages : 2 mécaniciens avec plateau de remorquage (au delà de 30mn d'intervention, le véhicule devra être transféré dans un garage - réparation aux frais des concurrentes), le système tracking live à l'aide d'un tracker.

Date limite d'engagement et de paiement : le 30 mars 2023, est fixée la date limite d'engagement dans la limite des places disponibles. Pour valider toute demande d'engagement, le versement du montant total de l'engagement est impératif à la même date. Au-delà de cette date, et même dans le cas où l'équipage aurait versé un acompte pour réserver sa participation, l'organisateur pourra considérer la demande comme nulle et non remboursable, et proposer l'engagement à un équipage figurant sur liste d'attente le cas échéant. Les modalités d'annulation et de remboursement sont détaillées dans le dossier d'inscription.

Lors de la demande d'inscription, le versement de l'acompte ou de l'intégralité des droits d'engagement est requise. Le paiement intégral des droits d'engagement doit être effectué au plus tard le 30 mars 2023.

Délais de rétractation : conformément à l'article L121-29 du code de la consommation, chaque équipage dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Les modalités d'exercices et le formulaire de rétractation peuvent être fournis par l'organisateur sur simple demande email à contact@wonder-rallye.fr

CONCURRENTS ET PILOTES

Équipage : tout équipage doit être composé de deux femmes, pilote et copilote, sans importance quant aux rôles respectifs. La pilote et la copilote doivent impérativement être titulaire d'un permis de conduire de catégorie B en cours de validité et non suspendu au moment du rallye. Ces deux personnes doivent être à bord du véhicule pendant toute la durée des sections sous peine de mise hors course. A noter que pilote et copilote peuvent alterner leur rôle dès lors que la copilote est également titulaire du permis de conduire, en cours de validité et non suspendu.

VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Le rallye est réservé aux véhicules de type classique, iconique, de prestige ou GT moderne, tel que précisé dans le dossier de présentation du Wonder Rallye. Ceux-ci doivent être conformes à la législation routière, c'est à dire disposer d'une carte grise, de plaques d'immatriculation, d'une police d'assurance en cours de validité, d'un contrôle technique en cours de validité le cas échéant, et être en parfait état de fonctionnement. Certaines demandes d'engagement peuvent être refusées dans le cas où un équipage ne présenterait pas les garanties nécessaires quant aux points listés ci-dessus. Tout véhicule non conforme se présentant au départ du rallye peut également faire l'objet d'un refus. Dans ce cas, aucun remboursement des frais engagés par l'équipage, d'une quelconque manière, ne pourra être envisagé. Ci-après, la liste des équipements obligatoires pour prendre le départ : extincteur d'une capacité minimum de 1 kg en cours de validité, ceintures de sécurité si le véhicule est muni d'origine de points d'encrage correspondants, gilet fluorescent pour chaque membre de l'équipage, deux triangles de signalisation, éclairages.

SPONSORS ET PARTENAIRES

L'organisateur se réserve sur chaque voiture un espace réservé à ses sponsors : certains emplacements sur les véhicules doivent être réservés à l'organisation, tels que sur le capot avant (plaque rallye), le capot arrière ou pare-choc arrière (plaque rallye), ainsi que les portières (rond de porte avec le numéro d'équipage) et ailes avant (logo des sponsors). Les dimensions de ces emplacements peuvent être communiqués par l'organisation sur simple demande.

Toute décoration abusive d'un véhicule peut faire l'objet de contraindre l'organisateur à demander à l'équipage de retirer les visuels ne correspondant pas à l'image du Wonder Rallye. Toute voiture se présentant au départ avec des sponsors autre que ceux fournis par l'organisation, doivent avoir eu l'accord au préalable de l'organisateur lors de la journée des vérifications. L'organisateur pourrait se voir refuser la participation sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé. Par ailleurs, l'organisateur ne peut être tenue responsable des conséquences liées à l'application des adhésifs réglementaires sur le véhicule.

A noter également qu'aucune publicité additionnelle ne peut venir masquer la visibilité des marques sponsors ou partenaires de l'évènement figurant sur le véhicule à la demande de l'organisateur. Droit à l'image : les participantes au Wonder Rallye, au sens large du terme, autorisent la société « Wonder Company » ou tout autre partenaire ou sponsor de l'évènement à utiliser, reproduire et diffuser à titre gracieux le nom, la voix et/ou l'image de la pilote ou copilote, ainsi que ses performances, ses résultats et l'image de sa voiture, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire. Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée illimitée.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, l'organisateur respecte la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données à caractère personnel que les participantes peuvent être amenées à lui communiquer les concernant à l'occasion de l'inscription, de l'organisation de l'évènement et de la publication de photos et vidéos en ligne. Les participantes disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation au traitement et un droit de transfert des données les concernant en adressant une demande à l'organisateur par courrier postal à l'adresse de son siège social indiquée à l'article 1er.

L'organisateur collecte et conserve les données exclusivement et pour la durée

strictement nécessaire à la bonne exécution de l'évènement et de ses obligations contractuelles et légales et en cas de mise en jeu de sa responsabilité contractuelle et/ou délictuelle, sans communication aux tiers, sauf à la demande de la loi ou pour la stricte exécution des présentes.

DÉROULEMENT DU RALLYE ET CLASSEMENT

Dispositions générales relatives aux contrôles :

Les participantes doivent suivre les routes sélectionnées par l'organisateur et indiquées dans le roadbook remis à chaque équipage lors du départ. Le classement sera réalisé en fonction de la trace des participantes par rapport à la trace idéale ainsi que des activités qui se déroulent : 1) sur le circuit asphalté; 2) sur le circuit tout terrain; 3) en validant les points de contrôle obligatoires spécifiés dans le roadbook; 4) sur le kilométrage idéal des liaisons - (un briefing est organisé lors de la journée des vérifications).

REMISE DE PRIX

La remise des prix se déroulera le mercredi 17 mai 2023. Aucun prix en espèce ne sera distribué.